

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-368
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Belvédère Place Jean de Brisson à Saint-Flour
Rondes de fermeture du bâtiment

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2122-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le bâtiment du Belvédère situé Place Jean de Brisson à Saint-Flour ;

Considérant la nécessité de confier une prestation pour la fermeture du bâtiment jusqu'à la fin d'année 2025 ;

Vu la proposition de l'entreprise AGS SECURITE, Village d'entreprises, ZA du Rozier Coren, 15 100 SAINT-FLOUR ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer le devis pour les rondes de fermeture du bâtiment du Belvédère jusqu'à la fin d'année 2025 avec l'entreprise AGS SECURITE, Village d'entreprises, ZA du Rozier Coren, 15 100 SAINT-FLOUR pour un montant de 3 808 € HT soit 4 569.60 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe patrimoine 2025 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

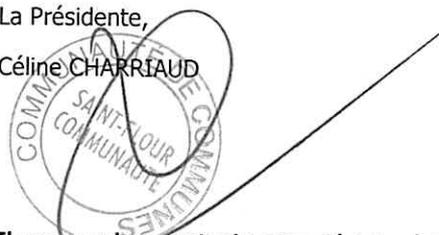
Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 11 juin 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



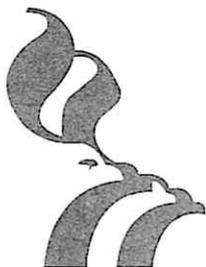
Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 13 JUIN 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 13 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
0111-20250660-20250611-DEC2025-368-AU
Date de transmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

A
G
S



AGS SÉCURITÉ

1 rue de la Margeride - 48200 ST CHÉLY D'APCHER - tél : 04 66 65 26 84

Village Entreprises ZA Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR - tél : 04 71 60 91 79

contact@ags-securite.net
port. 06 800 600 63

St Flour Communauté
A l'Attention de Mme Hugon E.
Village d'Entreprises
ZA Rozier Coren
15100 ST FLOUR

St Flour,
Le 4 juin 2025

OBJET : Rondes de fermetures

LIEU : Belvédère Place Jean de Brisson 15100 ST FLOUR

DEVIS

Qté	DESCRIPTION	P.U.	MONTANT Euro
136	RONDES Période : A compter du 23 juin 2025 au 3 janvier 2026 Horaire : du 23 juin au 14 septembre (du lundi au dimanche) du 15 septembre au 31 octobre (du lundi au samedi) du 20 décembre au 3 janvier (du lundi au samedi hors jours fériés) Fermetures		3 808,00
TOTAL H.T.			3 808,00 €
TVA. 20%			761,60 €
TOTAL TTC			4 569,60 €

Bon pour accord.

T. CHALMETON

S.A.R.L au capital de 40 000 € - RCS 411 603 814 - N° TVA FR 96 411 603 814
Code APE 8010Z - AUT-048-2113-02-02-20140334103

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250611-DEC2025-368-AU
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

